

## EPREUVE DU CONCOURS SUR TITRE AVEC EPREUVES D'ACCES AU CORPS DES AUXILIAIRES PUERICULTRICES

	Coefficient	Durées
<b>Epreuve orale</b>		
1) Dossier	1	
2) Entretien avec le jury à partir d'un dossier de 8 pages maximum (hors annexes) déposé par le candidat lors de son inscription contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestations, formations et expériences professionnelles réalisées	2	20 mn (dont 5 mn d'exposé par le candidat)
L'entretien porte notamment sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le projet professionnel du candidat		

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 30.

## CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

**CORPS DES AUXILIAIRES PUERICULTRICES DU CADRE DES PERSONNELS  
PARAMEDICAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE**

**Catégorie C**

**Fonctions :**

- Collabore à la distribution des soins infirmiers et, dans les services de maternité et de pédiatrie, donne sous le contrôle de la puéricultrice, des soins aux nourrissons et enfants en bas âge

